

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et C^e, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Layton.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été

Arrivées à		Départs de		Arrivées à											
CAHORS		CAHORS		LIBOS		VILLENEUVE-SUR-LOT		AGEN		PÉRIGUEUX		BORDEAUX		PARIS	
11 h. 16 ^m matin.	5 h. » ^m matin.	6 h. 49 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	8 h. 23 ^m matin.	10 h. 40 ^m matin.	4 h. 22 ^m soir.	5 h. 51 ^m soir.	4 h. 27 ^m soir.	10 h. 33 ^m — 11 h. 22 ^m soir.	1 h. 8 ^m matin.	4 h. 39 ^m »	2 h. 48 ^m soir.	4 h. 39 ^m »	2 h. 48 ^m soir.	
5 » 10 ^m soir.	1 » 40 ^m soir.	2 » 51 ^m soir.	3 » 56 ^m soir.	4 » 22 ^m soir.	5 » 51 ^m soir.	7 » 34 ^m »	8 » 46 ^m »	9 » 28 ^m »	10 » 55 ^m »						

Train de marchandises régulier : (Départ de Cahors — 5 h. 15^m matin.
Arrivé à Cahors — 7 h. 56^m soir.)

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 33^m matin.

Cahors, 27 Août.

Il est difficile de comprendre l'utilité et l'opportunité du débat prématuré que quelques journaux essayent d'engager, avant l'heure, sur la question de présidence de la République. C'est décharger son fusil la veille du combat et risquer de ne plus avoir de cartouches lorsqu'on sera devant l'ennemi.

Ce que l'on comprend encore moins c'est la polémique qui s'élève en ce moment entre plusieurs feuilles sur certains projets de démission qu'on prête au Maréchal-Président.

Les uns nient, les autres affirment que le Maréchal-Président songe à se démettre des suprêmes fonctions que lui a confiées l'Assemblée.

En pareille matière et en pareille circonstance, les dénégations et les affirmations ont le même inconvénient, celui de faire supposer au pays, qui n'y songeait pas, que cette éventualité est possible.

Rien ne serait plus propre à inquiéter et à agiter l'opinion qu'une telle perspective.

Le Constitutionnel va plus loin.

Il ne nie, ni n'affirme que le Maréchal-Président ait la pensée d'abandonner le poste d'honneur et de combat où il a été placé, par une majorité conservatrice, parce qu'il était la sentinelle la plus vigilante et la plus vaillante qu'on pût y mettre dans l'intérêt de l'ordre social menacé et de la paix publique compromise.

Mais ce journal, sans se préoccuper des intentions secrètes du Maréchal-Président, qu'il ne peut pas connaître, que personne ne peut connaître, l'invite à se relever spontanément de sa faction.

Le Maréchal-Président, dit le Constitutionnel, n'a guère, avec ses ministres, que les relations obligées. Il semble être dans le découragement : en tout cas, il est de la façon la plus visible dans le dégoût.

Après avoir donné cette information intime, le Constitutionnel dit que, dans ces conditions la démission du Maréchal-Président, à la fin du mois d'octobre, serait trop naturelle pour qu'elle pût étonner personne et, ce qui est plus grave, il ajoute : Son intérêt serait peut-être de la donner à cette date.

Le Soleil répond ainsi qu'il suit, au Constitutionnel :

Le Constitutionnel n'est ni un excentrique, ni un fantaisiste. Il est sérieux, expérimenté, sage, prudent. Quelle mouche le pique, pour qu'il tienne un pareil langage ?

Y a-t-il là-dessous quelque mystère ?

Les raisons que le Constitutionnel indique à l'appui de son conseil sont au moins prématurées. Il le fonde sur la certitude du déplacement de la majorité dans le Sénat renouvelé, après le 5 janvier 1879, et sur l'impossibilité morale et politique où le Maréchal-Président serait alors de rester à son poste.

Nous avons publié, il y a deux jours, un travail de statistique qui prouve que la situation, au point de vue spécial des futures élections sénatoriales, n'est ni aussi décourageante, ni aussi inquiétante que le Constitutionnel est disposé à le croire.

La gauche gagnera certainement des voix dans le scrutin sénatorial du 5 janvier 1879. Mais, quoique affaibli, la droite sera probablement encore assez

forte pour la tenir en échec.

Le véritable maître de la situation, dans le Sénat renouvelé, sera sans doute, s'il est perspicace, s'il a de la suite et de la logique dans les actes, dans les votes, en un mot, s'il est habile, le centre constitutionnel. C'est lui qui pourrait faire pencher la balance à droite ou à gauche, selon les inspirations de son patriotisme et les conseils de sa conscience.

Jusqu'à ce moment la situation n'apparaît donc pas aussi désespérée que le Constitutionnel la montre.

Tout au moins conviendrait-il, avant de jeter le manche après la cognée, d'attendre au lendemain du 24 novembre.

Les choix des délégués seront un indice plus sûr et plus décisif que la composition des bureaux des conseils généraux dans les départements appelés à procéder à des élections sénatoriales.

Ces choix pourront seuls fixer d'avance l'opinion du monde politique et du monde parlementaire sur les résultats probables du scrutin du 5 janvier 1879.

Alors, mais alors seulement, il pourrait être naturel que le Maréchal-Président prit une résolution.

REVUE DES JOURNAUX

France.

Un journal de province qui s'intitule l'Avranchin, si nous en croyons le Pays, et l'Avranchais, si nous en croyons le Petit caporal, vient de publier le résumé d'une conversation entre M. de Bismarck et le comte Andrassy. Cette feuille sans nom déterminé ne serait pas éloignée de prétendre en tenir la révélation de M. le marquis de Salisbury.

A l'abri de ces trois autorités, elle insulte la France, et il va sans dire que les journaux impérialistes de Paris ne se font pas faute de reproduire ses ridicules inventions.

Dans cet entretien tout intime, et pour ainsi dire à portefeuille débouffonné, M. de Bismarck aurait dit, — je vous demande un peu comment on le sait :

« Bientôt l'Europe, au moins l'Allemagne, va se trouver dans la nécessité de prendre des garanties contre la France révolutionnaire. Les hommes relativement modérés qui la gouvernent aujourd'hui, mais qui sont assez aveugles pour ne pas voir où ont les mène, vont se trouver débordés. Alors sera le déluge de la Révolution, et vous n'attendrez pas longtemps pour voir cela.

« Mais j'entends bien que cette fois la Révolution française ne face pas le tour de l'Europe. Elle fera seulement le tour de Paris, si on le lui laisse faire.

M. le comte Andrassy aurait répondu :

« La France est perdue, et perdue sans retour. Je tremble pour elle en voyant les dangers qui la menaçaient à l'extérieur, mais je tremble plus encore en songeant à ce qui va se passer chez elle. »

Nous nous bornons à ces citations, ne voulant recueillir de cette élocution indigne que ce qu'il en faut pour attirer un peu l'attention de nos lecteurs.

Ce n'est pas la première fois que certains hommes emploient contre la République cette arme, déshonorante pour ceux qui la manient, de la menace allemande.

Jamais cependant ils n'étaient encore allés aussi loin. Jamais ils n'avaient dit aussi nettement que leur seul recours est à Berlin, et qu'après avoir épuisé toutes les juridictions de la popularité, après avoir perdu leur procès

devant tous les électeurs, directs ou indirects, il ne leur reste plus de juges et d'amis qu'à l'étranger.

Ils se flattent, cependant, même dans ce dernier espoir. Non, l'Europe n'est pas pour eux ; non, ils ne représentent pas la paix du monde ; non, ils ne détiennent pas dans leurs mains fermées le repos et la prospérité de notre patrie !

Est-ce donc la Révolution française qui, dans son tour d'Europe, a semé la haine et qui a plus tard moissonné l'invasion ?

— C'est l'Empire !

Est-ce la République, dont l'ambition désordonnée, démesurée, sans frein et sans prudence, ou bien dont l'incroyable légèreté a provoqué contre nous l'inimitié d'un peuple et l'indifférence des autres ?

— C'est l'Empire !

Est-ce la France débarrassée d'un maître qui tourne son épée, tour à tour, contre toutes les poitrines, qui attaque la Russie, qui attaque l'Autriche, qui attaque l'Allemagne, qui s'aliène les Etats-Unis, qui désaffectionne l'Espagne, qui rançonne le Mexique, et qui, pour terme de ses travaux, trouve à Wœrth la ruine, et la honte à Sedan ?

— C'est l'Empire !

Temps.

Le tragique événement qui vient de consterner Saint-Petersbourg laissera une trace durable dans l'histoire du règne d'Alexandre II, et on peut sans trop de témérité chercher à deviner quelle influence il aura sur la politique russe à l'intérieur. Nul doute que le général Mézentsov ne soit tombé victime du fanatisme révolutionnaire. Evidemment enhardi par le désenchantement national, fruit naturel d'une paix qu'on avait rêvée plus triomphante après des victoires peut-être tardives, mais pourtant glorieuses, l'agitation des sociétés secrètes en Russie a changé de caractère. De la propagande, ceux qu'on appelle les nihilistes sont passés à l'action ; c'est le poignard et le revolver à la main qu'ils combattent, non plus à coups de brochures seulement ; la guerre, une guerre digne des Thugs de l'Inde ou des garrotteurs de Londres, la guerre des guet-apens a commencé entre eux et la police. Que fera le gouvernement russe pour se défendre contre ces ennemis dont la virtuosité égale l'audace, qui se montrent à Saint-Petersbourg, à Kiev, à Odessa, qui, en plein jour, en pleine rue, assassinent et se déborent aux recherches, qui ne reculent pas devant des luttes sans espoir et se suicident au besoin plutôt que de se rendre ?

C'est là une grande question ; il s'agit de savoir si la réaction qui depuis 1863 a succédé au magnifique essor réformateur des premières années du règne actuel va tout simplement devenir plus violente, ou si au renforcement devenu nécessaire des moyens de répression viendront se joindre des remèdes d'un autre genre.

Nous ne prendrions pas sur nous d'envisager à ce point de vue les conséquences possibles de l'attentat du 16 août, si nous n'y étions pas en quelque sorte conviés par un organe officiel du gouvernement lui-même, l'Agence russe, dont le rôle est précisément d'initier le public français aux questions qui préoccupent l'opinion publique en Russie.

On vantait les qualités personnelles du général Mézentsov. Mais est-il quelqu'un en Russie qui ne distingue pas soigneusement entre l'homme et le poste quand il s'agit du « chef de la troisième section de la chancellerie privée de l'empereur. » c'est-à-dire du fonctionnaire le plus redouté, le plus haï et le plus plaint de tout l'empire ? Avec la mission vaguement définie de surveiller et d'arrêter toutes personnes qui lui semblent en quoi que ce soit dangereuses ou suspectes, avec le pou-

voir de les maintenir en arrestation pendant un temps indéfini ou de les transporter sans jugement dans quelque province éloignée et inhospitalière, — nous citons l'ouvrage anglais couronné il y a quelque temps par l'Académie, — le chef de la troisième section n'est lié par aucune des restrictions légales qui protègent le public contre la volonté arbitraire des autres autorités. C'est, après l'empereur, l'homme le plus puissant de Russie, et il a le malheur de ne pas être un demi-dieu, mais un homme ordinaire. Si maintenant on demande ce que c'est que la troisième section, il n'y a qu'une réponse à faire : c'est l'espionnage organisé. Un Russe qui se respecte ne connaît pas d'injure plus grave que celle-ci : « employé de la troisième section. » C'est une institution qui fonctionne moitié à découvert, moitié dans l'ombre, en quoi elle ressemblerait à la police de tous les pays si des traditions particulières ne lui avaient pas inculqué un esprit dont les effets ont été très-pernicieux sous certains rapports. Aussi peut-on dire qu'il n'en est pas de plus considérée.

On l'a dit : quoique beaucoup de gens croient à la nécessité de la peine capitale, il en est bien peu qui ne ressentent pas une aversion décidée pour le bourreau. Et nous ajouterons : aucun Etat ne peut se passer d'une police secrète ; mais encore faut-il que l'autorité du policier soit retenue dans de certaines limites par de justes garanties.

Si nous comprenons bien l'organe officiel russe, et si son langage reflète exactement la tendance officielle du jour, il y aurait quelque chose de changé dans les dispositions du gouvernement russe depuis l'assassinat du général Mézentsov. Il commencerait à douter sérieusement de l'efficacité des palliatifs que le bureaucratisme croit procurer d'un trait de plume, et ce serait dans la mise en œuvre des énergies conservatrices nationales qu'il songerait à chercher le vrai remède. « Point de rêveries ! » disait l'empereur Alexandre à Varsovie, le 23 mai 1856. Ce mot s'adressait aussi à ceux qui voulaient conserver alors un régime impossible, et il a trouvé son meilleur commentaire dans cette autre phrase, restée célèbre : « Il faut que les réformes viennent d'en haut, si on ne veut pas qu'elles viennent d'en bas. » En tout cas, si les plus saines des idées du parti national russe devaient gagner du terrain dans l'entourage du czar, on n'aurait pas à s'en inquiéter dans l'intérêt de la paix. Ce parti tant décrié renferme dans son sein, qu'on ne l'oublie pas, les plus nobles esprits, les cœurs les plus généreux de la Russie, et ouvrir à une grande nation de 60 millions d'âmes un nouveau champ d'activité à l'intérieur serait le moyen le plus sûr de lui faire oublier certaines désillusions.

ORIENT

Les journaux publient la circulaire que la Porte vient d'adresser à toutes les puissances pour déclarer qu'elle n'entend pas exécuter, en ce qui concerne la Grèce, les stipulations du traité de Berlin.

La conclusion de ce document, suffira pour en révéler le caractère :

Telles sont les principales raisons qui imposent à la Sublime-Porte le devoir de faire l'Europe juge de la manière de voir qu'elle a manifestée au Congrès sur la question de savoir s'il est opportun d'accorder à la Grèce un accroissement de territoire quelconque.

S. M. I. le sultan et son gouvernement sont fermement convaincus que les grandes puissances, mieux instruites de la nature des motifs et des conséquences des prétentions formulées par le gouvernement grec, modifieront leur opinion primitive et donneront au cabinet d'Athènes des conseils justes et sages qui l'empêcheront d'accomplir

un acte aussi inéquitable qu'impolitique.

L'Europe ne suivra certainement pas la Grèce dans cette voie dangereuse et ne voudra pas s'exposer à voir son œuvre de paix mise en question.

Je vous prie de communiquer cette dépêche à S. Exc. M. le ministre des affaires étrangères et de lui en laisser copie.

Agréés, etc.

SAVET.

INFORMATIONS

Les conseillers généraux, les conseillers d'arrondissement, les députés, les sénateurs de l'Oise, et une nombreuse affluence de parents et d'amis, assistaient à l'inauguration du monument élevé à la mémoire du général Saget, à Grandvilliers.

M. le général Dubost, Mgr Obré, ont retracé en termes émus et éloquents la vie glorieuse du défunt.

M. le duc d'Anmale a prononcé le discours suivant :

C'est au moment où le général Saget allait occuper son siège au Conseil général à Beauvais, qu'une mort soudaine vint le frapper. Ce fut comme un voile de deuil qui couvrit le début de la session, et le conseil, à peine réuni, s'associa par sa première délibération aux témoignages de regret et de profonde sympathie qui, de toutes parts, au mois d'août 1875, furent adressés à la famille du général Saget.

C'est le sentiment unanime des membres du conseil général dont j'offre aujourd'hui la nouvelle expression aux parents et aux amis de notre regretté collègue.

Je n'ai rien à ajouter au récit émouvant que vous venez d'entendre ; mais lorsque je contemple le buste de mon vieux camarade, mon esprit se reporte aux premiers jours où je rencontrai le jeune capitaine, il venait de reprendre la boussole et la planchette qu'une mort tragique et glorieuse avait fait tomber des mains de son frère. C'était un périlleux héritage qu'il avait recueilli, un rude service qui lui incombait, celui de la topographie militaire en campagne ; mais il accomplissait sa tâche difficile et dangereuse avec la conscience, l'intelligence, la modestie, le dévouement que l'on a retrouvés plus tard chez l'officier général, et dont vous aussi, messieurs les membres du conseil général, vous avez été si souvent les témoins.

Bon citoyen, brave soldat, général discipliné, homme de bien et homme de mérite, Saget ne sera pas oublié.

Le préfet de l'Oise, notre compatriote, s'est levé ensuite : il a parlé de l'armée dans un noble langage, puis, avec une rare éloquence, il a expliqué le sens des mots *Patrie, honneur*, et a terminé en portant la santé du maréchal-président de la République.

Il existe depuis longtemps, dit le *Soleil*, un abus criant qu'il est urgent de faire cesser.

Cet abus, c'est la publication du *Bulletin des communes* et la publication du *Bulletin français*, qui sont une charge pour le Trésor public, un embarras pour le ministère, une inutilité pour le pays.

A quoi sert le *Bulletin des communes* ? Absolument à rien.

A quoi sert le *Bulletin français* ? Absolument à rien.

Le journal le *Pas-de-Calais* a reçu de M. A. de la Forge, directeur de la presse au ministère de l'intérieur, la lettre suivante :

Paris, le 21 août 1878.

Monsieur le rédacteur en chef,

On met sous mes yeux le numéro de votre journal où vous croyez devoir rappeler ce que « la première république a fait à ma grand'mère. »

Je ne l'avais pas oublié et il n'était point nécessaire d'ouvrir une tombe pour m'en jeter la cendre au visage.

Où ma grand'mère est morte à Arras, sur un des échafauds de la Révolution, victime à 33 ans d'une effroyable injustice.

Mais qu'est-ce que ce crime odieux de Joseph Lebon a de commun avec la République que j'ai l'honneur de servir ?

Est-ce que l'esprit de la Révolution française poussait au meurtre ? Non. Il ne faut voir dans les excès qui l'ont souillée que les égarements funestes d'un moment terrible qui ne reviendra jamais.

Voudriez-vous, par hasard, monsieur, condamner tous ceux qui ont des ancêtres dans la noblesse française à la politique de récrimination et de haine ? Les miens, monsieur, qui étaient des soldats, avaient une autre idée de leurs devoirs envers la patrie. Ils croyaient qu'on doit la servir en toute circonstance, qu'on doit l'aimer bien plus encore

que la juger ; qu'il faut lui donner sans réserve ses forces, son intelligence et sa vie.

Quand la France, telle qu'elle est sortie de la Révolution de 1789, a été constituée, nous n'avons plus eu qu'un seul droit : rechercher et mettre en pratique ce qui pouvait la rendre glorieuse, indépendante et forte.

Aux jours de l'invasion, nous nous sommes tous mêlés sous le drapeau de la patrie en danger, et je suis fier, moi républicain, de pouvoir saluer du nom de compagnons d'armes M. le comte de Charette et M. le marquis de Cathelineau.

Après la paix, il y avait, suivant la belle expression de M. Thiers, à relever « la noble blessée », la France ! Pour cette œuvre la république française faisait appel à la bonne volonté de tous. En répondant à cet appel j'ai la conscience d'avoir été fidèle à l'esprit qui animait mes ancêtres. Croyez-moi, monsieur, cette conduite vaut mieux que celle qui consiste à se cantonner dans le dénigrement et à se transformer en émigrés à l'intérieur.

Veuillez agréer, monsieur le rédacteur en chef, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

ANATOLE DE LA FORGE.

Un décret inséré au *Journal officiel* élève à la dignité de grand-croix de la Légion d'honneur « M. Chanzy (Antoine Eugène-Alfred), général de division, gouverneur général civil de l'Algérie, grand officier du 2 décembre 1870 ; décoré de la médaille militaire le 13 février 1872 : 37 ans de service, 35 campagnes. »

Des 35 campagnes rappelées par le décret, le pays connaît surtout la dernière et la plus éclatante ; celle que le général Chanzy a faite comme commandant en chef de la 2^e armée de la Loire. Il est de mode aujourd'hui d'attaquer le général, bien moins à cause de son administration en Algérie que des opinions ou des tendances politiques qu'on lui attribue. Le Gouvernement répond à ces attaques en accordant au général Chanzy la plus haute distinction honorifique qu'un soldat puisse recevoir.

Le vaillant homme de guerre qui a commandé l'armée de la Loire à Josnes et à Vendôme, qui l'a conduite au Mans, au milieu des périls d'une retraite difficile entre toutes, nous permettra bien de dire que la distinction qu'il reçoit aujourd'hui s'adresse à l'armée de la Loire en même temps qu'à son illustre chef.

Cette armée de recrues qui a soutenu pendant plus d'un mois, sans être définitivement entamée ni détruite, l'effort des vieux soldats de l'armée allemande, qui leur a infligé des échecs sanglants, a fait une des choses les plus extraordinaires dont l'histoire des guerres ait gardé le souvenir, une des choses qui ont honoré davantage notre pays dans ses revers, et qui doivent lui inspirer le plus de confiance dans l'avenir. Ce que le général Chanzy a fait avec des mobiles et des régiments de marche donne la mesure de ce qu'un homme de guerre tel que lui pourrait faire à la tête d'une armée véritable, commandée par de vieux cadres et composée de soldats éprouvés.

La France entière applaudira à la distinction que le Gouvernement confère aujourd'hui à l'ancien commandant en chef de la 2^e armée de la Loire.

La cour de Bastia avait précédemment condamné par défaut M. Pompeani, gérant du journal bonapartiste d'Ajaccio *l'Aigle*, à quinze jours de prison et 300 fr. d'amende, pour outrage envers M. Schnerb, préfet de la Corse.

L'affaire est revenue, sur l'opposition du sieur Pompeani, devant la même cour, laquelle a rendu un arrêt purement et simplement confirmatif.

En outre la cour de Bastia avait à se prononcer sur l'appel du journal *l'Aigle* contre un autre jugement du tribunal d'Ajaccio qui l'avait condamné pour outrage envers le même préfet, à quinze jours de prison et 500 fr. d'amende.

La cour retenant le fait d'outrage et admettant en même temps celui de diffamation, a confirmé la condamnation à quinze jours de prison et élevé l'amende de 500 fr. à 800 fr., en ordonnant l'insertion de l'arrêt dans les trois journaux du département.

On assure que la chambre des députés n'abordera pas, pendant la session prochaine, les graves questions agitées depuis quelque temps dans les journaux des divers partis. La session sera consacrée en grande partie à la discussion et au vote du budget. La Chambre discutera en-

suite soit le nouveau tarif général des douanes, soit la question de la marine marchande. La discussion du tarif douanier devant forcément être longue, on se bornera probablement à statuer sur la loi relative à la marine marchande, car on paraît désirer que la session soit très-courte.

Les élections sénatoriales devant avoir lieu dans les premiers jours de janvier, avant l'ouverture de la session ordinaire, les membres des deux Chambres voudront se trouver dans leurs départements à l'époque où les délégués seront nommés.

La session d'hiver durerait donc un mois seulement.

Le ministre de la guerre n'a point autorisé les réservistes qui portent toute la barbe à la conserver pendant leur période d'instruction. Barbes et cheveux ont dû être coupés à l'ordinaire.

CHRONIQUE LOCALE

Par décret en date du 17 août, rendu sur la proposition du ministre de l'intérieur, des récompenses honorifiques sont été accordées aux membres ci-après dénommés des Sociétés de secours mutuels approuvées :

Médailles d'argent.

Laplagne (Gabriel-Léonard), président de la Société de Saint-Maur, à Martel.

Rosignol (Antoine), président de la Société Saint-Eloi, à Gourdon. Mention honorable en 1873.

Médailles de bronze

Depeyre (Antonin) vice-président de la Société de Saint-Jean-Baptiste, à Montcuq.

Lachaise (Dominique), administrateur de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, à Cahors.

Mentions honorables.

Bergounioux (Louis), vice-président de la Société de Saint-Louis, à Labastide-Murat.

Calassou (Clément), vice-président de la Société de Saint-Jean-Baptiste, à Montcuq.

Delmas (Auguste), secrétaire de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, à Gramat.

Rey (Alexandre-Louis), administrateur de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, à Cahors.

Rondigoux (Julien) administrateur de la Société de Saint-Maur, à Martel.

Simonis (Antoine), trésorier de la Société des instituteurs et institutrices du département.

La distribution des Écoles communales primaires de Cahors a eu lieu hier au milieu d'une grande affluence de parents et d'amis, nous reviendrons sur cette intéressante fête de famille.

Les vacances des écoles primaires du département sont fixées du 26 août au 1^{er} octobre.

GRANDES MANŒUVRES DU 1^{er} CORPS D'ARMÉE.

Théâtre des opérations.

Manœuvres de régiment et de brigade.

La 33^e division, entre Agen, Valence-d'Agen, Fleurance, Condom ; la 34^e division, entre Toulouse, Pamiers, Carbone et Lombez.

Manœuvres de division.

Une division ennemie (33^e) s'avance d'Astafort vers Toulouse, par Saint-Clar et Beaumont-de-Lomagne. Arrivée dans cette dernière ville, elle cherche à s'emparer de la position Cox-Cadours.

Une division française, concentrée à Corbonne, se porte par Rieumes, Saint-Lys et l'Isle-Jourdain sur Cadours, où elle rencontre l'ennemi.

Manœuvres de corps d'armée.

Le corps d'armée concentré à Cadours marche sur Toulouse et attaque le faubourg Saint-Cyprien, sur la rive gauche de la Garonne.

Effectifs mobilisés pour les manœuvres :

25 bataillons ; 8 escadrons ; 16 batteries ; 1 compagnie du génie.

Dates des manœuvres du 30 août au 15 septembre.

Les manœuvres de division commenceront le 4 septembre.

AVIS AU PUBLIC.

Rentes 3 0/0 amortissables.

Un décret du 16 juillet 1878 a autorisé la négociation des rentes 3 0/0 amortissables par annuités en 75 ans créées conformément aux dispositions des articles 7 et 8 de la loi du 11 juin 1878.

Les demandes de rentes sont reçues :

A Paris, à la caisse centrale du Trésor ;

Dans les départements, à la caisse des trésoriers-payeurs généraux ; des receveurs particuliers des finances ; des percepteurs des communes importantes.

Lesdites rentes sont vendues au prix déterminé par le cours moyen résultant des transactions effectuées à la Bourse de Paris la veille du jour de la demande.

Les négociations ont lieu par quotité de 15 francs de rente et multiples de 15 francs de rente, le prix doit être versé en une seule fois au moment de la demande.

Les arrrages de la rente 3 0/0 amortissable sont payables par trimestre les 16 janvier, 16 juillet, et 16 octobre, à la caisse des comptables du Trésor.

Le remboursement nominal au pair de 100 francs par 3 francs de rente (500 francs par 15 francs de rente) est effectué lors du paiement des arrrages trimestriels qui suit chaque tirage.

Ces tirages ont lieu le 1^{er} mars de chaque année, le premier tirage sera effectué le 1^{er} mars 1879.

Les rentes 3 0/0 amortissables jouissent de tous les privilèges, immunités et facilités de négociation attachés aux rentes perpétuelles, elles seront, après échange de titres provisoires délivrées sous forme de titres nominatifs ou au porteur, au choix des intéressés.

Par un arrêté du ministre de l'instruction publique sur les Ecoles et Facultés de médecine, l'Ecole préparatoire de Toulouse est autorisée à délivrer des certificats d'aptitude ou diplômes nécessaires pour exercer la profession d'officier de santé, de sages-femmes, de pharmaciens de 2^e classe et d'herboristes dans les départements de la Haute-Garonne, Ariège, Gers, Lot, Tarn, Tarn-et-Garonne, Hautes-Pyrénées, Basses-Pyrénées, Landes et Lot-et-Garonne.

Les sessions d'examens seront présidées par les professeurs de la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Bordeaux.

Nous sommes priés de rappeler aux intéressés qu'aux termes de l'article 6 du décret du 29 mai 1876, un concours pour des places d'attachés de 1^{re} classe doit s'ouvrir à Paris, dans la première semaine du mois de décembre 1878, et que les candidats à ce concours sont tenus de se faire inscrire au Ministère de la Justice, ou au parquet de la Cour d'appel de leur ressort, avant le 1^{er} septembre prochain. Ce délai passé, les inscriptions ne seront plus reçues.

Plusieurs journaux ont annoncé qu'on allait publier les discours de M. Thiers. C'est M. Calmon qui est, paraît-il, chargé de cette publication. L'honorable sénateur y travaille depuis plus de dix mois.

Ces discours seront publiés en deux volumes, dont le premier paraîtra dans la dernière huitaine de décembre 1878.

Chaque discours sera précédé d'une notice faite par M. Calmon.

Le second volume paraîtra en février 1879.

C'est avec le concours du Crédit foncier que nous aurons raison du second ; et nous obtiendrons ce concours, si indépendamment de l'hypothèque et du droit de purge qui lui sont concédés, nous accordons à notre établissement un nantissement ou une gagerie avec privilège sur la moitié ou le tiers des produits des terrains chaulés et sur la totalité de la portion du troupeau achetée avec ses derniers.

Cet établissement pourrait alors prêter avec plus de facilité aux propriétaires qui veulent amender leurs terres ; et il pourrait enfin venir en aide à une grande partie de ces millions d'hectares dans lesquels sont compris tous nos plus beaux domaines.

A défaut du Crédit foncier, la création du

droit nouveau que nous réclamons, ferait surgir de nombreuses sociétés qui auraient bientôt fourni les 10 ou 12 milliards voulus pour tripler ou quadrupler notre cheptel.

Il ne s'agit pas ici d'emprunts à long terme. Dès la première année, la terre rembourse le montant de la chaux qui lui est livrée, et il n'est pas un seul de nos animaux de ferme qui ne se rachète en deux ans, c'est-à-dire qui ne rapporte annuellement 50 0/0 du prix qu'il a coûté.

Une durée de quatre ou cinq ans suffirait pour de pareils emprunts.

Tel est notre second moyen.

Situation économique de la France.

Insuffisance de sa production tant en blé qu'en bétail. — Deux moyens principaux pour relever cette production.

III

Avec ce moyen comme avec le premier, nous n'affranchissons pas seulement la France du double tribut qu'elle paye à l'étranger, nous en faisons l'un des plus grands fournisseurs de l'Europe tant en céréales qu'en bétail, et par l'emploi simultané des deux moyens, le problème de la vie à bon marché est résolu.

En faisant travailler, en effet, comme nous l'indiquons, l'eau, la pierre ou la chaux, la terre le bétail dont les services sont pour ainsi dire gratuits, et en épargnant les bras de l'homme qui deviennent tous les jours plus coûteux, nous réduisons considérablement le prix de revient du pain et de la viande. Nous ajouterons même celui du vin, convaincu qu'avec l'eau, la chaux, le grais et le sulfure de carbone, nous devons sauver la plus grande partie de nos vignobles et doubler leur production.

Nous arrêtons-nous là ?

Les améliorations dont nous venons de parler n'en amèneront-elles pas une autre plus importante encore ?

La natalité qui, depuis quarante ou cinquante ans, les tableaux de recensement de la population l'attestent, s'abaisse en France d'une façon si alarmante, ne se relèverait-elle pas avec l'aïssance ?

D'après Malthus, partout où croit un pain de plus, naît un homme de plus.

Quoi qu'il en soit, que venons-nous proposer ici ? L'adoption immédiate de nos plans et de nos projets ?

Non.

De semblables plans et projets veulent être étudiés, discutés.

Nous demandons seulement que le Gouvernement, qui a nommé, il y a quelques mois, des commissions chargées d'examiner, dans l'intérêt de l'industrie et du commerce, les questions concernant les voies de transport, en constitue deux autres pour étudier les questions relatives à l'irrigation et au chaulage.

S'il le fait, et nous ne saurions en douter, nous n'hésitons pas à déclarer qu'il aura bien

mérité du pays tout entier, des agriculteurs tout aussi bien que des industriels et des commerçants, des consommateurs comme des producteurs.

Paris, le 17 août 1878.

L. DE LAMBERTERIE,
Ancien député.

Il n'est question dans certains journaux que d'une affaire immonde dont serait saisie le tribunal d'Auch. La *Lanterne* soutient qu'un membre de la société de Saint-Vincent de Paul est impliqué dans cette affaire. C'est ne tenir aucun compte de la déclaration formelle par laquelle le président de la société de Saint-Vincent de Paul à Toulouse a fait connaître que jamais M. Cassagnavère n'avait fait partie de cette société.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

DE MONTAUBAN.

Présidence de M. Ramel, vice-président du tribunal civil, assisté de MM. Semeziès et Montet-Noganets, juges.

AFFAIRE DES JOUEURS.

Audience du samedi 24 août.

L'audition des témoins à charge continue. C'est du fait reproché au sieur Lissandre qu'il s'agit dès le début. Le sieur Denis Dumont, boulanger à Montech, qui assistait comme spectateur à une partie de chemin de fer qui se jouait dans le mois d'avril dernier chez le sieur Fénéi, limonadier à Montech, déclare avoir vu Lissandre prendre avec sa main droite, dans les poches de son paletot, une poignée de cartes préparées à l'avance, qui, en terme d'argot s'appelle une *portée*, et la placer sur les cartes que lui faisait passer son voisin ; il ajoute que Lissandre, pour dissimuler cette manœuvre, s'empressa d'en prendre d'autres au talon, afin que personne ne pût ainsi trouver étonnant qu'il eût en main un gros paquet de cartes. Le témoin s'empressa alors de prévenir le maître de l'établissement qui arrêta la partie.

Lissandre, interpellé sur ce point, nie avoir jamais pratiqué de *portée*. De son côté, Dumont affirme l'avoir vu et fait devant le tribunal avec des cartes qu'on lui donne, la répétition de ce dont il a été témoin.

Le témoin Dastugues, qui succède à Dumont, vient déposer d'un fait relatif à Gaspard Bruno. C'était l'été dernier, au casino de Bagnères de Bigorre, où Bruno se trouvait comme croupier avec un sieur Marcellin Boyer. Un soir, le témoin Dastugues vit Bruno s'approprier quelques jetons qui devaient revenir à la banque. Le sieur Dastugues qui est, paraît-il, un joueur sérieux, déclare qu'il perdit ce soir-là une cinquantaine de mille francs après en avoir gagné une vingtaine au début de la partie. Or, à ce sujet, le témoin Dastugues entre dans de longs détails sur le *lissage* total ou partiel des cartes, ledit *lissage* constituant, d'après lui, la manœuvre dont on se serait servi pour lui gagner son argent. Il explique que les cartes neuves ont un

glacis, un reflet qu'elles ne tardent pas à perdre, alors les joueurs qui veulent voler prennent les huit et les neufs de ces jeux, les passent dans un lami noir lorsqu'ils veulent faire le lissage complet, sous une roulette d'acier ou de cristal, lorsqu'ils ne veulent lisser qu'une partie de la carte et remettent ces cartes ainsi lustrées sous des bandes de jeux neufs, qu'ils recachètent habilement et les représentent au banquier lequel, croyant avoir en mains des jeux nouveaux, décache le paquet et s'en sert.

Or, dans ce paquet, les filous ont eu le soin de supprimer un certain nombre de petites cartes, qu'ils remplacent par des figures, afin d'augmenter les chances et le produit des abattages.

La partie engagée, le brillant des huit et des neuf du lissage que lui banquier ne peut pas voir, les filoux qui l'ont préparé l'aperçoivent très-bien de loin par l'effet de la réverbération des lumières. Sachant que par suite de la suppression des petites cartes, des as, des deux et des trois, remplacés par autant de figures ou de dix, sachant que le huit ou le neuf *lissé* a des chances de *porter*, ils font un gros badquo, ce qui leur est facile, puisqu'on joue à banque ouverte, et quatre-vingt-dix fois sur cent ils le gagnent.

Voilà la théorie, qui nous paraît assez fantaisiste, développé par le témoin Dastugues, et dont il croit, sans cependant a-t-il dit en avoir des preuves, avoir été la victime.

Ce seraient, du reste, d'après lui, des personnes de Toulouse qui lui auraient particulièrement gagné son argent ce soir là.

Le témoin Dastugues déclare enfin qu'il a payé 24,000 francs sur les 50 et quelques qu'il devait à la caisse du Casino, caisse tenue par Bruno et Boyer, et que, pour le restant à payer, ceux-ci se sont entendus avec son père, banquier à Tarbes.

Bruno, interpellé sur ces faits, dit qu'il apprend pour la première fois ce que c'est que le lissage : que M. Dastugues a perdu aussi loyalement qu'il avait gagné les quinze ou vingt mille francs : que, du reste, il n'était que croupier et que ce n'est pas lui qui a gagné cet argent ; qu'il n'a fait, ainsi que Boyer, que prêter l'argent à M. Dastugues.

Quant aux jetons qu'il aurait soustraits en ratissant le tapis, il nie avoir rien pris.

La déposition du sieur Dastugues, ses explications doctrinales sur le lissage, sa confrontation soit avec Bruno, soit avec Marcellin Boyer, qui vient de déposer quelques instants après, tout cela a duré plusieurs heures et a constitué la partie intéressante des témoignages qui se sont produits dans la journée.

M. le ministre de l'intérieur a prononcé, dimanche, à Mortagne (Orne), un remarquable discours que nous publierons jeudi prochain.

Chemin de fer de Paris à Orléans

UNE SEMAINE A PARIS

TRAIN DE PLAISIR

AVIS AU PUBLIC

La Compagnie du chemin de fer d'Orléans a l'honneur de prévenir le public, qu'un train de plaisir sera organisé pour Paris le vendredi, 30 août prochain. Il ne sera admis que des voyageurs de 2^e et de 3^e classes.

Le départ aura lieu à 5 heures du matin. Le retour de Paris aura lieu le samedi 7 septembre.

Prix des Places (aller et retour)

Cabors à Paris : 2^e classe, 45 fr. ; 3^e classe, 32 fr.

Pour la chronique locale : A. Layton.

DERNIÈRES NOUVELLES

Correspondance particulière du Journal du Lot.

En Nouvelle Calédonie

Les premiers renseignements écrits sur les débuts de l'insurrection des Canaques de la Nouvelle Calédonie, sont parvenus ce matin au ministère de la marine, par l'intermédiaire du consul de France à Sydney.

Il résulte de cette communication, datée du 13 juillet, que le 19 juin, des hommes de la tribu de Dony, ont assassiné un colon nommé Chêne et sa famille, à l'occasion d'une femme canaque réclamée par cette tribu.

Il a été procédé les 21, 22 et 23 du même mois, à l'arrestation des chefs compromis dans cette affaire.

Dans la nuit du 24 au 25 et dans la matinée de ce jour, les gens d'Hatai, se soulevant à leur tour, massacraient les gendarmes de la Foa et les colons des environs, au nombre de 43.

Pendant que les troupes marchaient contre ces nouveaux révoltés, les Canaques d'Aouï et de Focquereux assaillaient Bouloupari et y faisaient 42 victimes.

En ajoutant à ces deux chiffres le colonel Gally-Passebosc et la famille Chêne, on reconstruit l'exactitude du nombre de victimes annoncées par le télégramme du 12 juillet et publié à l'*Officiel* du lendemain.

Les mesures de sûreté et de répression ont été immédiatement prises ; les arrondissements d'Ouraï et de Bouloupari ont été mis en état de siège ; les points menacés ont été occupés militairement.

Si l'on rapproche ces renseignements rétrospectifs de ceux que fournissent les dépêches télégraphiques des 3 et 8 août, publiées en leur temps, on voit qu'il n'y a pas eu d'autres victimes, que l'insurrection est vaincue, et que les opérations militaires ayant pour but de forcer les Canaques à livrer les chefs et les principaux coupables se sont poursuivies avec succès.

FRUILLETON DU JOURNAL DU LOT
27 Août 1878. (37)

LES ONZE

GRAND ROMAN DRAMATIQUE

Par Adolphe FAYRE.

Seconde Partie.

VII

LA MAISON EN RUINE

— Nous sommes donc réduits à trois, poursuivait le comte, vous deux et moi. Vous, vous êtes presque inconnus et par conséquent libres d'aller et venir comme bon vous semble ; moi, je suis doublement surveillé et à chaque instant je puis être arrêté.

Les deux acolytes firent signe que là était le danger véritable.

— A Paris, je crains peu de chose ; je vais dès demain faire viser pour la dernière fois mon laissez passer par le prévôt des marchands ; je le demanderai valable jusqu'à lundi, le lendemain du jour

de la rentrée du roi, jour du triomphe de ma vengeance et de la mort de Louis XIV. Nous avons donc cinq jours à nous, et il faut pendant ces cinq jours que j'échappe à M. de Lanoue qui ne va pas manquer de me chercher activement, mais qui ne viendra pas me découvrir ici.

Le comte s'arrêta ; les deux compagnons écoutaient en silence.

Le Hollandais reprit :
— Maintenant, qu'il est probable que us ne nous verrons plus que samedi, il faut bien nous entendre. Que fait le fiancé de Madeleine ?

— Le fiancé de Madeleine, dit Lapoulote, il a l'âme chevillée au corps, il va mieux et j'ai appris qu'il doit bientôt se lever.

— Il n'est pas à craindre d'ici trois ou quatre jours ?

— Je ne le pense pas.

— C'est tout ce qu'il me faut. Où demeure maintenant la mère Taupier ?

— Rue Quincampoix.

— Êtes-vous toujours bien renseignés sur elle ?

— Comme si nous habitions encore son domicile.

— Retenez bien qu'il ne faut pas la perdre de vue. Elle peut nous donner du fil à retordre.

— Nous ne nous en sommes que trop aperçus aujourd'hui.

— Quant à Madeleine, elle partira

lundi pour la Hollande ; le voyage la mettra hors de surprise et lèvera ses derniers scrupules.

Letrapu se mit à rire.

— Et la mère, décidément, que faudra-t-il en faire ?

— La supprimer, s'il est nécessaire.

— On ne tue pas les femmes, dit le sacré révolté malgré lui.

— On les empoisonne, alors, reparti cyniquement le comte. Du reste, je fais mon affaire de cette partie de mon programme. Il ne s'agit plus que du grand œuvre. Le fronton de la porte Saint-Denis doit tomber sur Louis XIV au moment où il passera sous l'arc de triomphe.

Vous avez bien suivi mes plans ?

— Ligne par ligne et moi à mot.

— Personne ne s'est aperçu du changement d'ailleurs presque imperceptible ?

— Personne.

— Alors, au premier signal, les deux pierres indiquées peuvent, sous l'action d'un levier puissant, pivoter et le colosse de granit s'écrouler sur le cortège.

— En moins de deux secondes, le tour est fait.

— Tout est donc en bon état ?

— En mauvais état, vous voulez dire ? fit Lapoulote avec un rire atroce.

— Soit.

— Nous n'avons du reste, quitté les travaux, reprit Lapoulote, que quand il a été entièrement achevé, et depuis rien n'a

pu être changé.

— J'ai encore examiné ce matin les marques qui nous servent de point de repère, ajouta Letrapu, tout est en place.

— C'est qu'il serait trop tard maintenant, non-seulement pour y remédier, mais encore pour s'en assurer, et d'ailleurs notre recherche éveillerait les soupçons.

— D'autant plus que les ouvriers du marquis de Sablançay arriveront demain pour décorer le monument et les alentours.

— Donc, à samedi pour recevoir mes dernières instructions.

— Et si vous ne veniez pas ? fit Lapoulote ?

— Je viendrai, ou c'est que je serai mort.

— Et alors ?

— Vous agirez de même.

— Entendu, fit Letrapu.

Et les deux zélés serviteurs se disposaient à partir.

— Sortez par l'égout, dit le comte ; on ne sait ce qui peut arriver.

— Prudence est mère de sûreté, dit sentencieusement Lapoulote.

Il ouvrit la porte en chène et fit passer Letrapu devant lui. Lapoulote était peu ambitieux ; lorsqu'il s'agissait d'un danger quelconque, il n'envisageait jamais la première place.

— L'hercule gagna l'égout sans encombre, puis le fossé, puis le faubourg.

Lapoulote, qui marchait derrière à quelque distance, se trouva bientôt près de lui.

— Ami Letrapu ? fit le fin matois.

— Qu'est-ce, ami Lapoulote ?

— Je crois que nous filons un mauvais coton.

— Pourquoi cela ?

— Et qu'il serait temps de changer de meche.

— Bon ; ce travail ne te va donc plus ?

— Ce n'est pas le travail qui ne me va plus ?

— Ecoute. On ne peut pas toujours avoir de la chance ; aujourd'hui nous avons échappé au roi lui-même, mais, demain, le comte sera pris.

— Il s'en tirera.

— Une fois, c'est possible ; mais deux, mais trois fois ?

— Le diable est avec lui.

— Enfin, si tu voulais, nous chercherions autre chose.

— Lapoulote, pour un malin comme toi, ce langage m'étonne et je crois que tu as mal réfléchi.

Lapoulote surpris, regarda Letrapu, ne comprenant pas qu'un être d'une nature si brute pût penser.

(A suivre.)

SANTÉ A TOUS adultes et enfants rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres, 31 ans de succès

400,000 cures réelles par an.

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os ; elle rétablit l'appétit ; bonne digestion et sommeil rafraichissant ; combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies, gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissement, acidité, pituite, migraine, nausées et vomissements après repas ou en grossesse ; aigreurs, congestions, inflammation des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, oppression, asthme, bronchite, phthisie, (consomption), dartres, éruptions, nervosité, épuisement, dépérissement, fièvre, rhume, catarrhes, échauffement, chlorose, vice et pauvreté du sang, faiblesse, rétention, les maladies des enfants et des femmes.

Dyspepsie ; M. J.-J. Noël, de Thuillies (Hamaul) ; de vingt années de dyspepsie. — Dartres M. Gr. Voos, de Liège, abandonné par les médecins, qui déclaraient qu'à son âge

(55) ans toute guérison était impossible, a été totalement guéri des dartres par l'usage de la Revalescière. — N° 49, 871 : M^{me} Marie Jolie, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatus, spasmes, et nausées. — N° 46, 270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46, 260 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46, 218 : M. le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18, 744 : le docteur-médecin Shorland, d'une hydrodisie et constipation. — N° 49, 522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîte : 1/4 kil., 2 fr. 25, 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescière enlèvent toute irritation en toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boisson alcooliques même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 70 fr. — La Revalescière chocolatée, rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr. ; de 576 tasses, 70 fr. ; ou environ 12 c. l

tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Cahors. Vinel, pharmacien, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co, limited, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

Maladies Chroniques

vices du sang, cancers de toute nature, épilepsie, ulcères, goutte, asthmes, catarrhes, rhumatismes, toux, maladies de la peau, de la poitrine, de l'estomac, du cœur, du foie et des voies urinaires.

On ne paie les honoraires qu'après la guérison. Telle est la garantie donnée par le Docteur ROBBE, médecin homéopathe, 80, rue d'Amsterdam, à Paris. Consultation de 3 à 5 heures. — Par corresp. affranchir.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

ASPERGES, Vignes, Figuiers et Fraisiers d'Argenteuil.

Pour avoir du plant des ASPERGES d'ARGENTEUIL LOUIS LHÉRAULT, s'adresser seulement à LOUIS LHÉRAULT, cultivateur et producteur, 29, rue des Ouches, à ARGENTEUIL (Seine-et-Oise), UNIQUE LAURÉAT des nombreuses médailles d'honneur qui ont été attribuées en France, en Autriche, en Belgique et en Angleterre, à ce légume si réputé. La vente du plan d'asperges se fait de janvier à fin avril.

Spécialité de Vignes de cuve et de table, Figuiers et Fraisiers de jardins et pour culture forcée.

Vigne Gamay noir d'Argenteuil, la plus rustique, la plus productive et la plus renommée pour la fabrication du vin. Le cent 10 fr. ; le mille, 70 fr.

Envoi franco du catalogue sur demande affranchie. Instructions générales sur la culture des asperges, par Louis Lhérault. — Prix 4 fr. Culture du figuier blanc, par le même. — Prix 4 fr.

Livret des familles.

MM. les maires du département du Lot trouveront à l'imprimerie Layton le Livret de Famille à remettre gratuitement aux époux, lors de la célébration du Mariage.

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Layton.

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS

P. ALIX

CHANGEMENT DE DOMICILE

M. ALIX a l'honneur de prévenir sa clientèle que, le 1^{er} Septembre prochain, son Magasin de nouveautés, situé actuellement rue de la Mairie, sera transféré rue de la Préfecture, à côté du Grand Bazar Parisien, près le Boulevard.

LAFFARGUE, CONSTRUCTEUR

MÉCANICIEN, breveté s. g. d. g. A PRAYSSAC (LOT)

Manège Laffargue spécial pour batteuses à bras (système Suisse) Moulins à farine, Pompes d'irrigation, Scieries, etc.

Manège seul, prix 400 fr. Manège avec batteuse, 600 fr. Deux chevaux en 10 heures font rendre à la machine 60 hectolitres de blé. — Ventilateurs de 60 à 100 fr. — Trieurs de grains pour agriculture et meunerie de 185 à 250 fr. — Charue vigneronne à brancards pour un cheval 55 fr. — Pressoirs à vendange, système universel Mabile de 170 à 1,000 fr. — Fonloirs à vendange de 60 à 170 fr. — Presse à huile Laffargue de 700 à 800 fr. — Turbines à chambre d'eau en fonte, pour moulins de ruisseaux, permettant d'utiliser les eaux d'été et celles d'hiver avec de grandes variations de chute (la dépense d'eau peut varier de simple au double sans perte de rendement.) — Huilerie, Transmission du mouvement, etc. Etant en relation avec la majorité des constructeurs, M. Laffargue s'engage à fournir toutes les machines que l'on désirera, garanties bonnes de fonctionnement et de solidité. — NOTA. Pour éviter tout retard, prière d'envoyer les demandes de machines quelque temps avant l'époque où on désirerait s'en servir. — Se méfier des contrefaçons.

MALADIES DES FEMMES

Guérison sans repos ni régime, par M^{me} LACHAPELLE, maîtresse sage-femme. Les moyens employés, aussi simples qu'infailibles, sont le résultat de longues observations pratiques dans le traitement de leurs affections spéciales, causes fréquentes et souvent ignorées de leur stérilité, langueurs, palpitations, débilités, faiblesse, malaises nerveux, maigreur, etc.

Consultations tous les jours, de 3 à 5 heures, 27, rue du Mont-Thabor (près les Tuileries), à Paris.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{me} LINON

FLEURISTE

Galerie de Fontenille boulevard Nord, à CAHORS.

Grand assortiment de Bouquets d'Église ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives ; Galons et devant d'autel brodé or.

RHUMATISMES, GOUTTE NÉURALGIES

guéris en 36 heures, souvent en 24 h. par le SALICYLATE DE SOUDE SCHLUMBERGER SEUL FABRICANT BREVETÉ Boîte, 3 fr. (2 à 3 boîtes p. une cure) 3 boîtes, 8 fr. GRAVELLE ET GOUTTE AIGUE guéris par le SALICYLATE de LITHINE Flacon de 60 Pilules : 5 fr. PASTILLES SALICYLÉES préviennent et guérissent Rhume, Angine, Croup, etc. boîte, 2 fr. VIN, QUATE, GLYCÉRIE SALICYLÉS PRÉPARÉS PAR CHEVRIER, PHARM. DÉPOSITAIRE 21, Faubourg Montmartre, Paris. Exiger marque Schlumberger, seule garantie de pureté. Dépôt dans les bonnes pharmacies

Eaux minérales de Miers

GARE DE ROCAMADOUR

HOTEL CARBOIS

A Alviagnac (Lot).

L'Hôtel Carbois, le premier que l'on trouve en arrivant de la gare de Rocamadour à Alviagnac, jouit d'une réputation justement méritée. Les étrangers qui fréquentent cet Etablissement, y sont l'objet des attentions les plus délicates. Chacun se plaît à le reconnaître.

M. CARBOIS, le seul de la commune d'Alviagnac, actionnaire de la Fontaine minérale, offre à tous ses clients de leur donner tous les renseignements qui pourraient leur être nécessaires.

Omnibus à tous les trains pour conduire les voyageurs de la gare de Rocamadour à l'Hôtel Carbois.

BAYLES, J^{ne}

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouver, chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes ; on trouvera aussi le même assortiment longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnon, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décamètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves, groupes et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRERIE ET COUVERTS DE LA MAISON CHRISTOFLE ET RÉARGENTURE. BIJOUTERIE RELIGIEUSE ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS, TONDEUSES, TOURNE-BROCHES ET RÉPARATIONS. ASSORTIMENT DE REVOLVERS DES FABRIQUES DE LIÈGE.

Grand Hôtel de Champagne et Mulhouse

CHAMBRES & CABINETS CONFORTABLEMENT MEUBLÉS

Prix modérés

Tenu par GALLIOT

87, Boulevard de Strasbourg, 87, près les gares de l'Est et du Nord. Une ligne de tramway va directement du boulevard de Strasbourg à l'Exposition Universelle

PARIS.

GUERRE AUX AFFECTIONS NERVEUSES GUÉRISON IMMÉDIATE & ASSURÉE en faisant usage constant de la



Plus de névralgies Plus de maux de tête C'est la PILE ELECTRIQUE PRATIQUE mise à la portée de tout le monde.

A Cahors, chez M. Mandelli, frères, bijoutier-opticien, boulevard Nord.

TOPIQUE DULAC

Guérison radicale des cors aux pieds

Seul dépôt général, pharmacie LACOMBE, à Cahors

S'expédie contre 1 fr. timbres-poste

PHÉNOLINE DULAC

Le plus puissant spécifique des maux de dents cariées

Prix : 1 fr. 25

Dépôt, pharmacie LACOMBE, à Cahors

LIQUEUR VINEUSE

dite essence Bordelaise pour l'amélioration des vins de table

Dose pour 2 barriques 1 fr. 25

Dépôt, pharmacie LACOMBE à Cahors

LA VELOUTINE

EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU Elle est adhésive et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle. PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix